

SYNTHESE
ISSUE DU RAPPORT DE LA
COMMISSION DES COMPTES

RESULTATS 2013 - PREVISIONS 2014

1. Un environnement économique en amélioration fragile

La croissance du PIB reste faible

La croissance économique en France est restée faible en 2013 (+0,3% en volume) tout en étant supérieure à celle de la zone Euro (-0,4%). Elle s'établit en léger retrait par rapport à l'Allemagne (+0,4%) mais nettement derrière le Royaume-Uni (+1,7%) et les Etats-Unis (+1,9%).

Tableau 1 • Evolution du PIB en volume dans différents pays

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
France	-0,1	-3,1	1,7	2,1	0,3	0,3
Allemagne	1,1	-5,1	4,0	3,3	0,7	0,4
Italie	-1,2	-5,5	1,7	0,4	-2,4	-1,9
Royaume-Uni	-0,8	-5,2	1,7	1,1	0,3	1,7
Zone euro (18 pays)	0,4	-4,5	1,9	1,6	-0,7	-0,4
États-Unis	-0,3	-2,8	2,5	1,8	2,8	1,9
Japon	-1,0	-5,5	4,7	-0,5	1,4	1,6
Brésil	5,2	-0,3	7,5	2,7	1,0	2,3
Chine	9,6	9,2	10,4	9,3	7,7	7,7
Inde	6,1	5,2	11,1	7,8	4,9	4,5

Source : Eurostat, 30 mai 2014, pour les pays de l'UE ; OCDE, mai 2014, pour les Etats-Unis, le Japon, le Brésil, l'Inde et la Chine.

La situation économique française devrait s'améliorer en 2014. Les hypothèses de croissance sous-jacentes au programme de stabilité prévoient, pour 2014, une progression de 1% du PIB en volume (2,2% en valeur).

Cette hypothèse de croissance du PIB pour 2014 a été jugée « plausible » par le Haut conseil des finances publiques dans son avis rendu le 22 avril 2014 sur les hypothèses macroéconomiques du programme de stabilité notifié à la Commission Européenne. Il a néanmoins noté que le contenu en emploi de la croissance pourrait être un peu moins favorable que prévu par le gouvernement.

Par ailleurs, la stabilité du PIB au premier trimestre 2014, sans remettre en cause la prévision de croissance de 1%, révèle néanmoins la fragilité de la situation économique qui reste marquée par l'atonie de la consommation et des investissements.

Tableau 2 • Principales hypothèses économiques

	2011	2012	2013	2014 (p)
Produit intérieur brut (PIB)				
Volume	2,1%	0,3%	0,3%	1,0%
Valeur	3,0%	1,5%	1,1%	2,2%
Masse salariale				
Secteur privé champ URSSAF	3,6%	2,1%	1,2%	2,2%
<i>Emploi</i>	1,1%	0,0%	-0,6%	0,1%
<i>Salaire moyen</i>	2,5%	2,2%	1,8%	2,1%
<i>masse salariale plafonnée</i>	3,4%	2,5%	1,2%	1,8%
Plafond de la sécurité sociale				
Montant annuel en euros	35 352	36 372	37 032	37 548
Variation en %	2,1%	2,9%	1,8%	1,4%
Hausse des prix et taux de revalorisation				
Prix hors tabac	2,1%	1,9%	0,7%	1,1%
Revalorisation de la BMAF au 1 ^{er} avril	1,5%	1,0%	1,2%	0,6%
Effet en moyenne annuelle	1,50%	0,75%	1,15%	0,75%
Revalorisation des pensions au 1 ^{er} avril*	2,1%	2,1%	1,3%	0,6%
Effet en moyenne annuelle	1,80%	2,10%	1,50%	0,47%

* A compter de 2014, la revalorisation des pensions de retraite est faite au 1^{er} octobre.

Atone en 2013, la masse salariale devrait connaître une légère reprise en 2014

La détérioration du niveau de l'emploi salarié dans le champ URSSAF en 2013 (-0,6%) et la modération de la croissance du salaire moyen ont pesé sur l'évolution de la masse salariale qui n'a progressé que de 1,2% en 2013 (contre 2,1% en 2012), freinant ainsi la croissance spontanée des recettes affectées à la sécurité sociale.

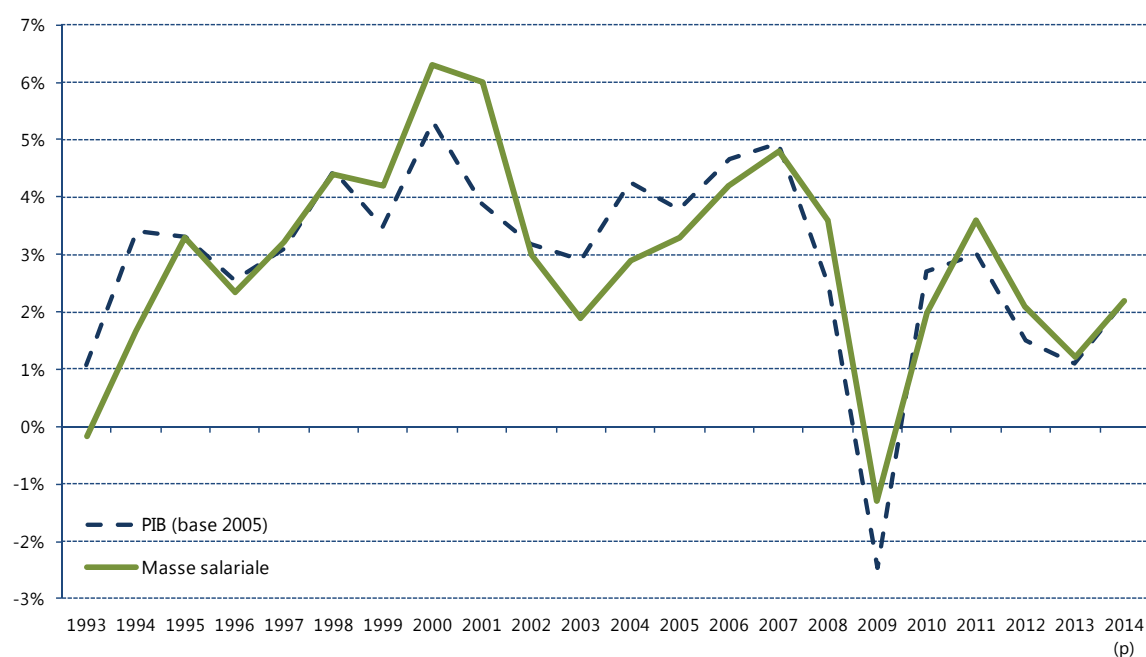
La légère amélioration de la situation de l'emploi prévue en 2014 (+0,1%) et une progression un peu plus rapide du salaire moyen devraient permettre une croissance de 2,2% de la masse salariale du secteur privé (champ URSSAF). Or un point supplémentaire de croissance de la masse salariale permet près de 2 Md€ de recettes supplémentaires au régime général.

Une inflation toujours modérée

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation, a été historiquement basse en 2013 (+0,7%). Ce faible niveau d'inflation se poursuit en glissement en avril 2014, résultant pour l'essentiel d'une baisse des prix de l'énergie (-4,7% sur un an). Les prix des produits manufacturés ont baissé de 0,7% sur un an, tout comme les prix des produits alimentaires (-0,6%), alors que les prix des services s'accroissent. En 2014, l'inflation pourrait atteindre 1,1%.

Le faible niveau d'inflation de 2013 et prévu pour 2014 permet de réduire la charge d'indexation des prestations familiales et des pensions de retraite en 2013 ainsi qu'en 2014.

Graphique 1 • Evolution du PIB et de la masse salariale (1993-2014)



2. Une réduction des déficits qui marque le pas en 2013 et 2014

Avertissement : les commentaires relatifs aux évolutions tendanciennes pour 2014 n'intègrent pas les mesures susceptibles d'être adoptées dans le cadre du PLFRSS et du PLFR annoncés par le gouvernement pour juin 2014. La prise en compte des dispositions annoncées comme devant être présentées dans ces projets de lois se traduira par une diminution du déficit prévisionnel pour 2014.

Le déficit du régime général et du FSV s'élève à 15,4 Md€ en 2013

Le déficit du régime général de sécurité sociale et du FSV devrait s'établir à 15,4 Md€ en 2013, après 17,5 Md€ en 2012. Après le niveau historique de 2010, le déficit s'était réduit sensiblement en 2011 (de 7,1 Md€) puis en 2012 (de 3,4 Md€). L'année 2013 marque un nouveau ralentissement du rythme de baisse du déficit (-2,1 Md€). Cette inflexion, malgré des apports de recettes importantes, s'explique par la dégradation de la conjoncture et le ralentissement de la masse salariale en 2013.

Le déficit constaté en 2013 est supérieur de 1,2 Md€ au déficit prévu par la LFSS pour 2013. La réduction du déficit par rapport à 2012 a porté sur le FSV et, dans une moindre mesure, sur le régime général.

Graphique 2 • Soldes du régime général (1999-2014)

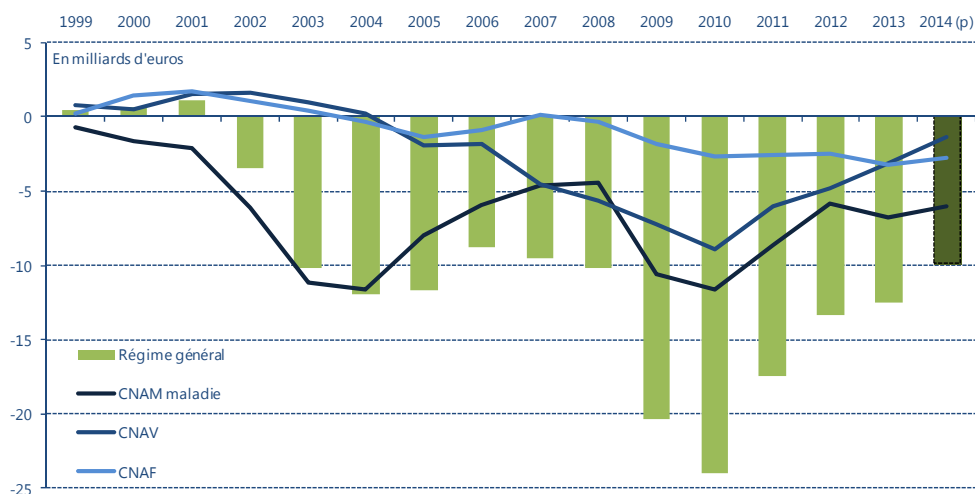


Tableau 3 • Soldes du régime général et du FSV

	en milliards d'euros						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (LFSS)	2014 (p)
Maladie	-10,6	-11,6	-8,6	-5,9	-6,8	-6,1	-6,1
Accidents du travail	-0,7	-0,7	-0,2	-0,2	0,6	0,1	0,3
Retraite	-7,2	-8,9	-6,0	-4,8	-3,1	-1,3	-1,4
Famille	-1,8	-2,7	-2,6	-2,5	-3,2	-2,3	-2,8
Régime général	-20,3	-23,9	-17,4	-13,3	-12,5	-9,6	-9,9
FSV	-3,2	-4,1	-3,4	-4,1	-2,9	-3,4	-3,5
Vieillesse y compris FSV	-10,4	-13,0	-9,5	-8,9	-6,0	-4,6	-4,9
Régime général + FSV	-23,5	-28,0	-20,9	-17,5	-15,4	-13,0	-13,4

Source : DSS/SDEPF/6A

Régime général : un déficit en baisse légère en 2013

La réduction du déficit du régime général amorcée en 2011 et 2012 connaît un sensible ralentissement en 2013. Les recettes sont affectées par le ralentissement très sensible de la croissance de la masse salariale. Leur évolution est toutefois rehaussée d'un peu plus de 1,5 point par l'apport de ressources nouvelles. Au total, la croissance des produits (3,1%) a néanmoins été supérieure à celle des charges (2,7%).

Tableau 4 • Evolution des charges nettes et des produits nets du régime général

	en %					
	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (p)
Charges nettes	3,3%	2,4%	2,8%	2,9%	2,7%	2,5%
Produits nets	-0,2%	1,3%	5,3%	4,4%	3,1%	3,4%
Ecart	-3,5%	-1,1%	2,5%	1,5%	0,4%	0,9%

Les évolutions des soldes des branches du régime général sont très contrastées en 2013 : le déficit de la CNAV se réduit de 1,7 Md€ et le solde de la branche AT-MP du régime général, en déficit depuis 2009, devient positif. En revanche, les déficits de la branche maladie et de la branche famille se dégradent, respectivement, de 0,9 Md€ et 0,7 Md€.

Fonds de solidarité vieillesse : un déficit réduit en 2013

Le FSV, dont la situation est profondément déficitaire depuis 2009, voit son solde s'améliorer de 1,3 Md€ en 2013 grâce à l'apport de recettes nouvelles (CSG, forfait social, CSSS). Son déficit s'établirait à 2,9 Md€, après 4,1 Md€ en 2012.

Les écarts par rapport aux prévisions des LFSS pour 2013 et 2014

Par rapport à la LFSS pour 2013, le déficit est accru de 0,8 Md€ pour le régime général et de 0,4 Md€ pour le FSV. L'accroissement du déficit par rapport aux montants prévus par la LFSS pour 2013 résulte de recettes moins dynamiques que prévu, notamment en ce qui concerne les impôts et taxes affectés. L'écart le plus important concerne le déficit de la branche maladie du régime général, prévu initialement à 5,3 Md€ et qui ressort 6,8 Md€.

Par rapport aux prévisions de la LFSS pour 2014, le régime général voit son déficit s'améliorer de 0,8 Md€ et celui du FSV se dégrader de 0,1 Md€. Les principaux écarts portent sur le déficit de la branche maladie, diminué de 0,8 Md€ par rapport aux prévisions de la LFSS pour 2014, le déficit de la famille, en aggravation de 0,5 Md€, et l'excédent de la branche AT-MP, qui est revu à la hausse de 0,3 Md€.

Pour 2014, un déficit prévisionnel réduit mais moins qu'attendu

Avant les éventuelles mesures de la loi de financement rectificative qui doit être présentée au Parlement dans les prochaines semaines, le déficit prévisionnel 2014 du régime général s'établirait à 9,9 Md€ et celui du FSV à 3,5 Md€ contre, respectivement, 9,6 Md€ et 3,4 Md€ prévu en LFSS pour 2014. Les résultats meilleurs qu'initialement prévu sur la branche AT-MP du régime général ne suffiraient pas à compenser une dégradation tendancielle sur la famille (déficit prévisionnel accru de 0,5 Md€) et, dans une moindre mesure, la retraite et le FSV (déficit prévisionnel majoré de 0,1 Md€ pour chacun).

La trésorerie de l'ACOSS et l'endettement de la CADES

Le solde de trésorerie de l'ACOSS s'est élevé à -23,8 Md€ au 31 décembre 2013, après -16,6 Md€ fin 2012. La trésorerie s'est ainsi dégradée de 7,2 Md€ sur l'année 2013, malgré une reprise de dette de 7,7 Md€ par la CADES, en application des dispositions de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011.

La LFSS pour 2013 avait fixé le plafond de trésorerie de l'ACOSS à 29,5 Md€. Cette limite a été respectée avec un point bas en « brut », c'est-à-dire y compris les financements liés à la politique de gestion des risques financiers mise en place par l'ACOSS, à -29,3 Md€ atteint en avril 2013.

La progression de la charge de trésorerie supportée par l'ACOSS du fait d'un solde moyen passant de -8,1 Md€ en 2012 à -19 Md€ en 2013 a été atténuée par un coût de financement très bas.

En 2014, les besoins de trésorerie de l'ACOSS seront contenus sous l'effet notamment des reprises de dette par la CADES prévues par la LFSS pour 2011, mais également par la LFSS pour 2014 qui permet la reprise des déficits des branches maladie et famille dans la limite d'un montant total de dettes reprises plafonné à 10 Md€.

Ainsi, le besoin de financement moyen de l'ACOSS (23,5 Md€) serait en hausse contenue par rapport à 2013. La charge de trésorerie serait accrue par rapport à 2013 du fait essentiellement de la hausse du taux EONIA moyen observé depuis le début de l'année 2014.

En 2013, la CADES aura repris 10 Md€ de dette et en aura amorti 12,4 Md€. En 2014, 10 Md€ supplémentaires seront repris et 13 Md€ devraient être amortis. Depuis sa création en 1996 à fin 2014, la CADES aura ainsi repris 217 Md€ de dettes et en aura remboursé 130 Md€. Sur la base des reprises de dettes décidées et des prévisions de charges et de recettes, la CADES pourrait avoir remboursé la totalité de la dette sociale en 2024, sous réserve que de nouveaux déficits du régime général ne lui soient pas transférés.

3. Des recettes moins dynamiques qu'espéré mais une croissance des dépenses de prestations qui ralentit

En 2013, une progression ralentie des recettes du régime général

Les recettes du régime général reposant très largement sur les revenus d'activité du secteur privé ont subi l'impact du ralentissement de la masse salariale dont la croissance dans le secteur privé n'a été que de 1,2% après 2,1% en 2012. En revanche, l'effet en année pleine des mesures prises en 2012 a permis de porter la croissance des produits nets à 3,1%, même si le rendement global des impôts et taxes affectés a été inférieur de 0,5 Md€ à ce qui était prévu en LFSS pour 2014.

Au total, les cotisations du régime général ont augmenté de 3,2% en 2013, sensiblement plus vite que la masse salariale du secteur privé (1,2%) en raison des hausses de cotisations et de la forte réduction des exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires.

Les recettes de CSG du régime général et du FSV n'ont progressé que de 1,4% (après 4,1% en 2012) en raison de l'atonie des revenus d'activité, du faible dynamisme des revenus du capital et du contrecoup de nombreuses régularisations comptables faites en 2012 sur la CSG des travailleurs indépendants.

Le rendement des prélèvements sociaux sur les revenus du capital (CSG, CRDS, prélèvement social, prélèvement social additionnel et prélèvement de solidarité) s'est élevé à 19,8 Md€. Il n'est en progression que de 0,6% par rapport à 2012 (après +18,4% en 2012 et +25,8% en 2011). En effet, malgré un impact positif des mesures nouvelles, notamment l'impact en année pleine de la hausse du taux global des prélèvements sociaux de 13,5% à 15,5% et de l'assujettissement des revenus immobiliers des non résidents fiscaux (revenus fonciers et plus-values immobilières), qui contribuent pour plus de 9 points à la croissance totale du rendement des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, les recettes 2013 sont en quasi stagnation. Hors mesures nouvelles, l'évolution spontanée de ces recettes est négative (-8,5%) correspondant à deux évolutions contraires : une progression des prélèvements sur les revenus du patrimoine (+3,8%) et une baisse sensible des prélèvements sur les produits de placement (-15,9%).

En 2014, des recettes plus dynamiques mais inférieures aux prévisions de la LFSS

La progression des recettes du régime général devrait atteindre 3,4% en 2014 tandis que celles du FSV seraient stables par rapport à 2013.

Plus de la moitié de la progression globale des recettes du régime général résulterait de la poursuite des hausses de taux de cotisation vieillesse décidées en juillet 2012 pour financer les « carrières longues » (+0,5 Md€) et, surtout, des mesures nouvelles de financement adoptées dans le cadre des lois votées fin 2013 (LFSS, LFI 2014, LFR 2013 et loi portant réforme des retraites) :

- augmentation du taux de cotisation vieillesse, dont une partie est toutefois neutralisée par une baisse du taux de cotisation famille, ces deux opérations se traduisant par environ 1 Md€ de recettes supplémentaires ;
- affectation supplémentaire de TVA nette pour 3 Md€, afin de compenser à la sécurité sociale la perte de recettes liée à la baisse du taux de cotisation famille, et d'affecter à la sécurité sociale le surcroît d'impôt sur le revenu résultant de la baisse du plafond du quotient familial et de la fiscalisation de la participation des employeurs aux contrats collectifs ;
- la réforme du cadre d'assujettissement des prélèvements sociaux sur les revenus du capital (suppression des « taux historiques » sur les assurances-vie) ;

Le régime général devrait, par ailleurs, bénéficier de transferts en provenance de la caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières (CAMIEG) à hauteur de 170 M€. Enfin le FSV bénéficiera en 2014 des réserves de CSSS pour un montant de 0,8 Md€ et, comme en 2013, de la réaffectation d'un quantum de CSG affecté à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie correspondant au produit 2014 de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie perçu par cette dernière.

Au total, les recettes du régime général et du FSV devraient être inférieures de près de 1,7 Md€ au montant prévu en LFSS pour 2014. Les moindres recettes concerneraient essentiellement les impôts et taxes affectés, et notamment les prélèvements sociaux sur le capital.

Des dépenses de prestations dont la croissance ralentit

Les charges nettes du régime général s'élèvent à 336,5 M€ en 2013, en hausse de 2,7% par rapport à 2012. En 2014, elles augmenteraient de 2,5% pour atteindre 344,8 Md€.

Les charges nettes sont constituées principalement des prestations sociales nettes (92,6%). Le reste des dépenses se décompose en transferts entre organismes, dépenses de gestion administrative, frais financiers et autres dépenses.

Par leur poids et leur dynamisme, les dépenses d'assurance maladie et d'assurance vieillesse sont celles qui contribuent le plus à la croissance des dépenses du régime général. Leur part respective dans les dépenses est de 47% et 33% en 2013, tandis que les dépenses des branches famille (17%) et AT-MP (3%) ont un poids plus faible.

Les dépenses de la branche vieillesse sont les plus dynamiques en 2013 (+3,9%) mais leur croissance devrait diminuer en 2014 (+2,2%). Les dépenses d'assurance maladie, moins dynamiques en 2013 (+2,4%), croîtraient au même rythme en 2014. Les dépenses de la branche famille continueraient à ralentir en 2014 (+2,5% après 2,8% en 2013 et 3,1% en 2012).

La croissance des prestations nettes du régime général – principale composante des charges – suivraient les mêmes évolutions (+2,9% en 2013 et +2,5% en 2014), toutefois différenciées selon les branches : fort dynamisme des dépenses de retraites et baisse des dépenses AT-MP en 2013 ; inflexion des taux de croissance des dépenses des branches vieillesse et famille prévue en 2014.

Tableau 5 • Croissance des prestations nettes du régime général par branche

	2011		2012		2013		2014 (p)	
	Md€	%	Md€	%	Md€	%	Md€	%
Maladie	144,9	2,8%	148,9	2,7%	152,5	2,5%	156,9	2,9%
Accidents du travail	7,9	2,8%	8,0	1,0%	8,0	-0,5%	8,2	2,9%
Retraite	97,8	4,6%	101,6	3,9%	105,6	4,0%	108,3	2,5%
Famille	34,7	1,5%	35,7	3,0%	36,6	2,4%	37,0	1,2%
Régime général	285,4	3,3%	294,2	3,1%	302,7	2,9%	310,3	2,5%

Source : DSS/SDEPF/6A

Les dépenses du champ de l'ONDAM

Pour la quatrième année consécutive, l'objectif fixé par la LFSS a été respecté : les dépenses d'assurance maladie sont estimées à 174,0 Md€ en 2013, soit une sous-exécution de 1,4 Md€. Elle résulte, pour partie d'un effet base, lié à la sous-exécution plus forte que prévu de l'ONDAM en 2012 (0,6 Md€). Par rapport à 2012, la progression des dépenses est limitée à 2,4%, alors que le taux de croissance de l'ONDAM prévu en LFSS était de 2,7%.

L'écart entre dépenses constatées et l'objectif voté porte essentiellement sur les soins de ville (-1,1 Md€), même si leur progression est plus rapide en 2013 (2,0%) qu'en 2012 (1,7%). Les dépenses d'indemnités journalières et de médicaments expliquent l'essentiel de la sous-exécution de l'ONDAM pour les soins de ville.

Les versements de l'assurance maladie aux établissements de santé sont en hausse plus modérée que l'année précédente (2,4% en 2013 contre 2,6% en 2012), malgré un dépassement significatif des dépenses tarifées à l'activité des hôpitaux anciennement sous dotation globale (305 M€). Ce dépassement a été notamment compensé par une moindre dépense des cliniques privés (-165 M€) et l'annulation en fin d'année de crédits mis en réserve et de crédits non délégués (400 M€).

Lors de la préparation de la loi de financement pour 2014 en septembre 2013, les dépenses attendues de 2013 avaient été révisées à la baisse de 500 M€, puis de 150 M€ supplémentaires lors du débat parlementaire. Par rapport à cette estimation, le constat actuel fait apparaître une nouvelle révision à la baisse d'environ 0,8 Md€.

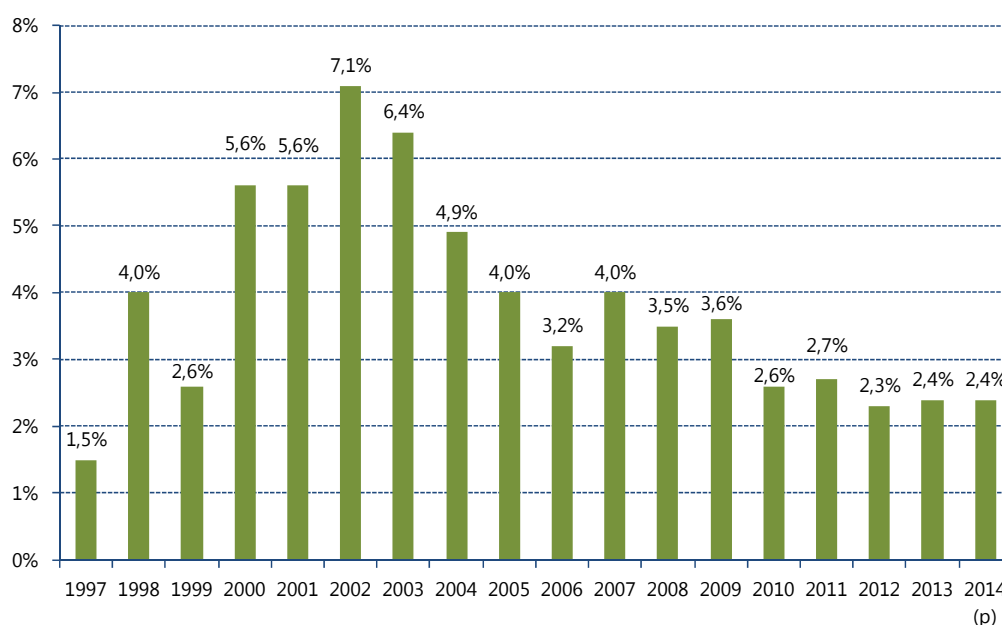
L'ONDAM pour 2014 a été construit sur la base d'une prévision de dépenses pour 2013 estimée à 174,8 Md€, d'un taux d'évolution spontané de 3,8% et d'un montant d'économies de 2,4 Md€ permettant de limiter la progression de l'ONDAM à 2,4%.

Le niveau effectif des dépenses 2013 crée un effet de base favorable pour 2014, estimé à 450 M€ pour les soins de ville.

Dans son avis du 27 mai 2014, le comité d'alerte sur le respect de l'ONDAM a estimé que l'effet base hérité de la sous-exécution 2013 sur les soins de ville, soit 450 M€, pourrait être conservé en 2014, en raison notamment d'une épidémie grippale d'ampleur modérée. Il estime par ailleurs que le rendement des mesures d'économies intégrées à la construction de l'ONDAM 2014 devrait être conforme aux évaluations initiales, moyennant quelques incertitudes sur les prix de certains produits de santé. Le comité a considéré par ailleurs que la mise en réserve de 415 M€ de crédits à destination des établissements de santé permet de sécuriser le respect en niveau du sous-objectif associé.

La prévision tendancielle de l'ONDAM 2014 présentée prend en compte l'effet de base des dépenses de soins de ville et intègre de nouvelles mesures de mise en réserve de crédits, complémentaires à celles déjà effectuées.

Graphique 3 • Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM



4. Les soldes par branche du régime général

Maladie : un déficit toujours élevé mais en réduction prévue en 2014

Malgré des dépenses maîtrisées, le déficit de la CNAM s'est creusé de 0,9 Md€ en 2013 en raison d'un net ralentissement dans la progression des recettes. Les prestations de la branche maladie dans le champ de l'ONDAM, qui représentent 87% des charges nettes de la CNAM, ont faiblement progressé en 2013 (+2,3% après +2,8% en 2012). Leur évolution modérée reflète la sous-exécution de l'ONDAM 2013. Les autres charges ont augmenté en 2013, tirées principalement par la croissance des prestations d'invalidité (qui se poursuivrait en 2014) et la hausse des dotations aux fonds hospitaliers. En 2014, les prestations entrant dans le champ de l'ONDAM servies par la CNAM devraient progresser de 2,6% sous l'hypothèse d'une sous consommation d'environ 0,8 Md€ par rapport à l'objectif voté en LFSS.

Tableau 6 • Charges et produits de la branche maladie du régime général

	en millions d'euros						
	2011	2012	%	2013	%	2014 (p)	%
Charges nettes	156 764	160 894	2,6	164 802	2,4	168 785	2,4
Prestations sociales nettes	145 926	150 123	2,9	153 623	2,3	157 889	2,8
Prestations nettes entrant dans le champ de l'ONDAM	136 121	139 922	2,8	143 077	2,3	146 845	2,6
Prestations nettes hors ONDAM	9 806	10 202	4,0	10 545	3,4	11 045	4,7
Transferts nets	4 635	4 542	-2,0	4 802	5,7	4 522	-5,8
Transferts vers les régimes de base	2 928	2 800	-4,4	2 804	0,2	2 594	-7,5
Autres transferts	1 707	1 742	2,1	1 998	14,7	1 928	-3,5
Charges de gestion courante	5 858	5 884	0,4	5 989	1,8	5 903	-1,4
Autres charges nettes	344	345	0,1	387	12,4	470	21,4
Produits nets	148 167	155 042	4,6	158 015	1,9	162 728	3,0
Cotisations, impôts et taxes nets	143 582	150 106	4,5	152 155	1,4	156 504	2,9
Cotisations sociales nettes	70 869	72 577	2,4	74 016	2,0	75 887	2,5
Cotisations prises en charge par l'Etat	1 082	1 066	-1,5	1 011	-5,2	960	-5,0
CSG nette	52 897	55 018	4,0	55 428	0,7	55 325	-0,2
Impôts, taxes et autres contributions sociales	18 734	21 444	14,5	21 700	1,2	24 332	12,1
Transferts nets	2 412	2 628	9,0	3 121	18,7	3 497	12,1
Transferts des régimes de base	1 533	1 703	11,1	2 073	21,8	2 337	12,7
Autres transferts	879	926	5,3	1 047	13,1	1 160	10,8
Autres produits nets	2 172	2 307	6,2	2 739	18,7	2 726	-0,5
Résultat net	-8 597	-5 852		-6 787		-6 057	

Source : DSS/SDEPF/6A

Les produits nets de la CNAM, qui avaient bénéficié en 2012 de l'apport de recettes nouvelles, ont vu leur progression ralentir fortement en 2013 (1,9% après 4,6% en 2012) en raison d'un freinage très marqué de la CSG nette (0,7% après 4,0% en 2012) ainsi que des recettes fiscales. En 2014, la croissance des produits nets devrait s'accélérer (+3%), grâce à l'affectation d'une fraction supplémentaire de TVA nette et à l'attribution d'une fraction du prélèvement social sur les revenus du capital. Ces nouvelles recettes feraient en effet plus que compenser la baisse de la CSG nette et la perte du forfait social et des prélèvements sur les stocks options et sur les jeux de 2014.

Compte tenu de ces éléments, le solde de la branche maladie devrait s'améliorer de 0,7 Md€ en 2014.

Accidents du travail et maladies professionnelles : la branche renoue avec les excédents

Tableau 7 • Charges et produits de la branche accidents du travail / maladies professionnelles du régime général

	en millions d'euros						
	2011	2012	%	2013	%	2014 (p)	%
Charges nettes	11 560	11 698	1,2	11 333	-3,1	11 823	4,3
Prestations sociales nettes	8 130	8 774	7,9	8 697	-0,9	8 889	2,2
Prestations légales nettes	7 919	7 996	1,0	7 958	-0,5	8 193	2,9
Autres prestations	211	777	++	739	-4,9	696	-5,8
Transferts nets	2 531	2 009	-20,6	1 711	-14,8	2 023	18,3
Transferts entre organismes	1 290	1 689	30,9	1 563	-7,4	1 558	-0,3
Participations aux financements de fonds et organismes	1 241	320	--	147	--	465	++
Autres charges nettes	899	916	1,8	925	1,0	911	-1,5
Produits nets	11 339	11 524	1,6	11 971	3,9	12 150	1,5
Cotisations nettes, impôts et produits affectés	11 033	11 262	2,1	11 637	3,3	11 851	1,8
Cotisations sociales nettes	10 726	10 958	2,2	11 506	5,0	11 723	1,9
Contributions, impôts et taxes	296	293	-1,0	117	--	114	-2,7
Autres	12	11	-7,0	13	22,7	14	5,3
Autres produits nets	306	263	-14,1	335	27,4	299	-10,7
Résultat net	-221	-174		638		327	

Source : DSS/SDEPF/6A

La CNAM AT-MP est passée en excédent en 2013 du fait d'une hausse des produits nets et une baisse des charges nettes. La croissance des produits a résulté de la forte hausse du produit des cotisations sociales suite notamment à la hausse du taux moyen de cotisation de la branche, mais également d'un accroissement important des produits nets de recours contre tiers. Les charges nettes ont diminué en raison d'une baisse de la dotation au FIVA et d'une baisse des prestations sociales.

En 2014, du fait d'une forte hausse de la dotation au FIVA, les charges nettes devraient progresser plus rapidement que les recettes entraînant une légère baisse de l'excédent dégagé en 2013.

Retraite : Un déficit qui se réduit

En 2013, le déficit du régime général s'est élevé à 3,1 Md€ (après 4,8 Md€ en 2012), soit une amélioration de 1,6 Md€. Sous réserve des dispositions prévues en LFSS rectificative, le déficit se réduirait également en 2014 pour atteindre 1,4 Md€.

Les charges nettes ont progressé plus rapidement en 2013 (+3,9% après +3,5% en 2012). L'augmentation des effectifs de retraités, liée aux évolutions heurtées des flux de départs en retraite suite à la réforme de 2010 et à l'élargissement du dispositif de retraite anticipée permis par le décret du 2 juillet 2012, a toutefois été partiellement compensée par une moindre revalorisation des pensions. L'accélération des charges nettes est également imputable aux transferts de compensation généralisée vieillesse, qui ont crû de 8,5% en 2013.

Tableau 8 • Charges et produits de la branche retraite du régime général

	<i>en millions d'euros</i>						
	2011	2012	%	2013	%	2014 (p)	%
Charges nettes	106 528	110 238	3,5	114 554	3,9	117 091	2,2
Prestations sociales nettes	98 150	101 953	3,9	105 901	3,9	108 572	2,5
Prestations légales nettes	97 808	101 578	3,9	105 598	4,0	108 260	2,5
Prestations extralégales nettes	341	374	9,6	303	-19,0	312	2,9
Transferts nets	6 860	6 834	-0,4	7 151	4,6	7 066	-1,2
Transferts entre organismes	6 818	6 791	-0,4	7 108	4,7	7 022	-1,2
Transferts des régimes de base avec les fonds	42	43	2,2	44	1,4	44	1,1
Autres charges nettes	1 518	1 451	-4,4	1 502	3,5	1 453	-3,3
Produits nets	100 511	105 451	4,9	111 415	5,7	115 705	3,9
Cotisations, contributions et impôts nets	74 935	78 066	4,2	82 708	5,9	86 051	4,0
Cotisations sociales nettes	63 515	65 978	3,9	69 523	5,4	72 515	4,3
Cotisations prises en charge par l'État nettes	917	887	-3,3	934	5,4	924	-1,1
Contributions, impôts et taxes	10 503	11 201	6,6	12 251	9,4	12 612	3,0
Transferts nets	25 320	27 112	7,1	28 487	5,1	29 437	3,3
Transferts entre régimes de base	6 212	6 409	3,2	6 918	7,9	7 158	3,5
Transferts des régimes de base avec les fonds	19 108	20 704	8,4	21 569	4,1	22 279	3,3
Autres produits nets	256	273	6,5	219	-19,6	218	-0,9
Résultat net	-6 017	-4 787		-3 139		-1 386	

Source : DSS/SDEPF/6A

En 2014, les moindres départs en retraite et la plus faible revalorisation des pensions, résultant notamment du décalage de 6 mois de la revalorisation des pensions en application de la loi du 20 janvier 2014, devraient limiter la progression des charges nettes (+2,2%).

Les produits nets sont restés dynamiques en 2013 (+5,7% après +4,9% en 2012), notamment grâce aux mesures nouvelles. Les cotisations sociales nettes ont fortement progressé sous l'effet de la hausse du taux de cotisation entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2012 et de la suppression des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. L'affectation d'une fraction du forfait social, dont le taux a été relevé de 8% à 20% en août 2012, et la majoration du taux de prélèvement social sur les revenus du capital contribuent fortement à la hausse des produits. Ces effets sont renforcés par une progression des transferts.

En 2014, les hausses de taux de cotisation prévues par le décret du 2 juillet 2012 et la loi du 20 janvier 2014 devraient permettre une progression de 4,3% des cotisations. Les transferts perçus par la CNAV progresseraient de 3,3%, principalement sous l'effet des prises en charge de cotisations au titre du chômage.

Famille : Le déficit se réduit, mais moins qu'attendu

En déficit récurrent depuis plusieurs années, la branche famille du régime général voit son déficit continuer de s'accroître en 2013 pour atteindre 3,2 Md€. Sous réserves des mesures éventuelles prévues par la LFSS rectificative, il devrait se réduire de 0,5 Md€ en 2014 mais dans des proportions inférieures à ce qui était prévu par la LFSS pour 2014.

En 2013, les charges nettes de la CNAF ont augmenté plus rapidement (+2,8%) que les produits nets (+1,5%), conduisant ainsi à une dégradation du déficit de 0,7 Md€ par rapport à 2012. Si les prestations ont connu une hausse modérée (+2,4%), les charges nettes de la CNAF ont notamment été portées par un transfert à la CNAV dynamique (+7,7%) au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). Parallèlement, les produits nets de la CNAF ont pâti de la conjoncture économique, et notamment de cotisations sociales en faible croissance (+1,2%).

En 2014, la croissance des produits nets (+3,5%) serait plus rapide que la hausse des charges nettes (+2,4%), permettant ainsi une amélioration du solde de 0,5 Md€ par rapport à 2013. Malgré une forte croissance des prestations extralégales et des charges de gestion courante, la faible revalorisation de la BMAF (+0,75%) limiterait la progression des dépenses. La baisse du taux de cotisations et l'affectation de recettes supplémentaires au titre de la réforme du quotient familial expliquent la stabilité des cotisations et la forte augmentation de la CSG nette et des impôts et taxes.

Tableau 9 • Charges et produits de la branche famille du régime général

	<i>en millions d'euros</i>						
	2011	2012	%	2013	%	2014 (p)	%
Charges nettes	54 568	56 275	3,1	57 826	2,8	59 244	2,5
Prestations sociales nettes	42 654	44 160	3,5	45 223	2,4	46 262	2,3
Prestations légales nettes	34 696	35 731	3,0	36 583	2,4	37 010	1,2
Prestations extralégales nettes	3 888	4 209	8,3	4 211	0,0	4 683	11,2
Financement du FNAL	4 070	4 220	3,7	4 430	5,0	4 568	3,1
Transferts nets	9 207	9 380	1,9	9 829	4,8	9 878	0,5
Autres charges nettes	2 707	2 736	1,1	2 773	1,4	3 104	11,9
Produits nets	51 978	53 772	3,5	54 593	1,5	56 490	3,5
Cotisations, impôts et taxes	51 139	52 903	3,5	53 707	1,5	55 657	3,6
Cotisations sociales nettes	33 566	34 577	3,0	34 985	1,2	35 026	0,1
Cotisations prises en charges par l'Etat nettes	528	522	-1,1	551	5,6	516	-6,5
CSG nette	9 265	9 676	4,4	9 753	0,8	10 701	9,7
Impôts, taxes et contributions sociales	7 780	8 127	4,5	8 418	3,6	9 414	11,8
Transferts nets	305	336	10,4	342	1,6	346	1,3
Autres produits nets	534	533	-0,3	544	2,1	487	-10,6
Résultat net	-2 591	-2 503		-3 233		-2 754	

Source : DSS/SD EPF/6A.

Note : la forte hausse des prestations extralégales et des autres charges nettes est, entre autres, imputable à la réforme du financement de la gestion administrative de la MSA à compter de 2014, qui conduit à inscrire dans les comptes de la CNAF des charges et des produits auparavant retranscrits dans les comptes de la branche famille de la MSA. Cette opération est théoriquement neutre sur le solde de la CNAF.

FSV : le déficit devrait s'accroître en 2014

Après s'être dégradé en 2012, le solde du FSV s'est amélioré de près de 1,3 Md€ en 2013 pour atteindre -2,9 Md€. Le déficit du fonds s'accroîtrait à nouveau en 2014 (-3,5 Md€).

Les charges nettes ont progressé moins rapidement en 2013 (+4,5% après +7,5% en 2012). Les prises en charge de cotisations ont fortement crû (+7,1%), reflétant la situation macroéconomique et le niveau élevé du chômage. Les prises en charge de prestations ont stagné en 2013, contrastant avec le dynamisme de 2012 dû au montant des dépenses versées au titre du minimum contributif.

En 2014, l'évolution des dépenses nettes du fonds (+3,4%) resterait étroitement liée aux prises en charge de cotisations au titre du chômage.

Les produits nets ont fortement augmenté en 2013 (+14,5%), suite à l'affectation de nouvelles recettes. La CSG nette a progressé de 5,3%, sous l'effet de l'augmentation de 0,036 point du taux de CSG affecté au FSV. Par ailleurs, la réforme du financement du régime des travailleurs indépendants décidée en LFSS pour 2013

a permis de libérer un montant plus élevé de CSSS. Enfin, l'augmentation du taux du forfait social (passant de 8 à 20%), jouant en année pleine, a entraîné une hausse de 0,8 Md€ de cette recette.

En 2014, les recettes stagneraient à 16,8 Md€ : le surplus de CSG et de recettes fiscales compenserait la perte de 1 Md€ liée à la baisse de la fraction du forfait social affectée au FSV.

Tableau 10 • Charges et produits du FSV

	<i>en millions d'euros</i>						
	2011	2012	%	2013	%	2014 (p)	%
Charges nettes	17 523	18 835	7,5	19 690	4,5	20 359	3,4
Transferts nets	17 377	18 693	7,6	19 540	4,5	20 208	3,4
Transferts des régimes de base avec les fonds	17 106	18 454	7,9	19 262	4,4	19 916	3,4
Prises en charge de cotisations	10 516	11 403	8,4	12 207	7,1	12 870	5,4
Prises en charge de prestations	6 590	7 051	7,0	7 054	0,0	7 046	-0,1
Transferts avec les régimes complémentaires	271	239	-11,9	278	16,2	292	5,1
Autres charges nettes	146	141	-3,2	150	6,4	151	0,4
Produits nets	14 074	14 697	4,4	16 835	14,5	16 821	-0,1
Contributions, impôts et taxes nets	14 050	14 687	4,5	16 834	14,6	16 823	-0,1
CSG et autres contributions	10 326	11 366	10,1	12 687	11,6	12 090	-4,7
CSG nette	9 646	10 064	4,3	10 598	5,3	10 981	3,6
Contributions sociales diverses	681	1 302	++	2 088	++	1 109	-46,9
Impôts et taxes	3 724	3 321	-10,8	4 148	24,9	4 733	14,1
Autres produits nets	23	10	--	0	--	-2	--
Résultat net	-3 450	-4 138		-2 855		-3 538	

Source : DSS/SD EPF/6A.

Graphique 4 • Evolution des soldes des branches du régime général et du FSV (2004-2014)

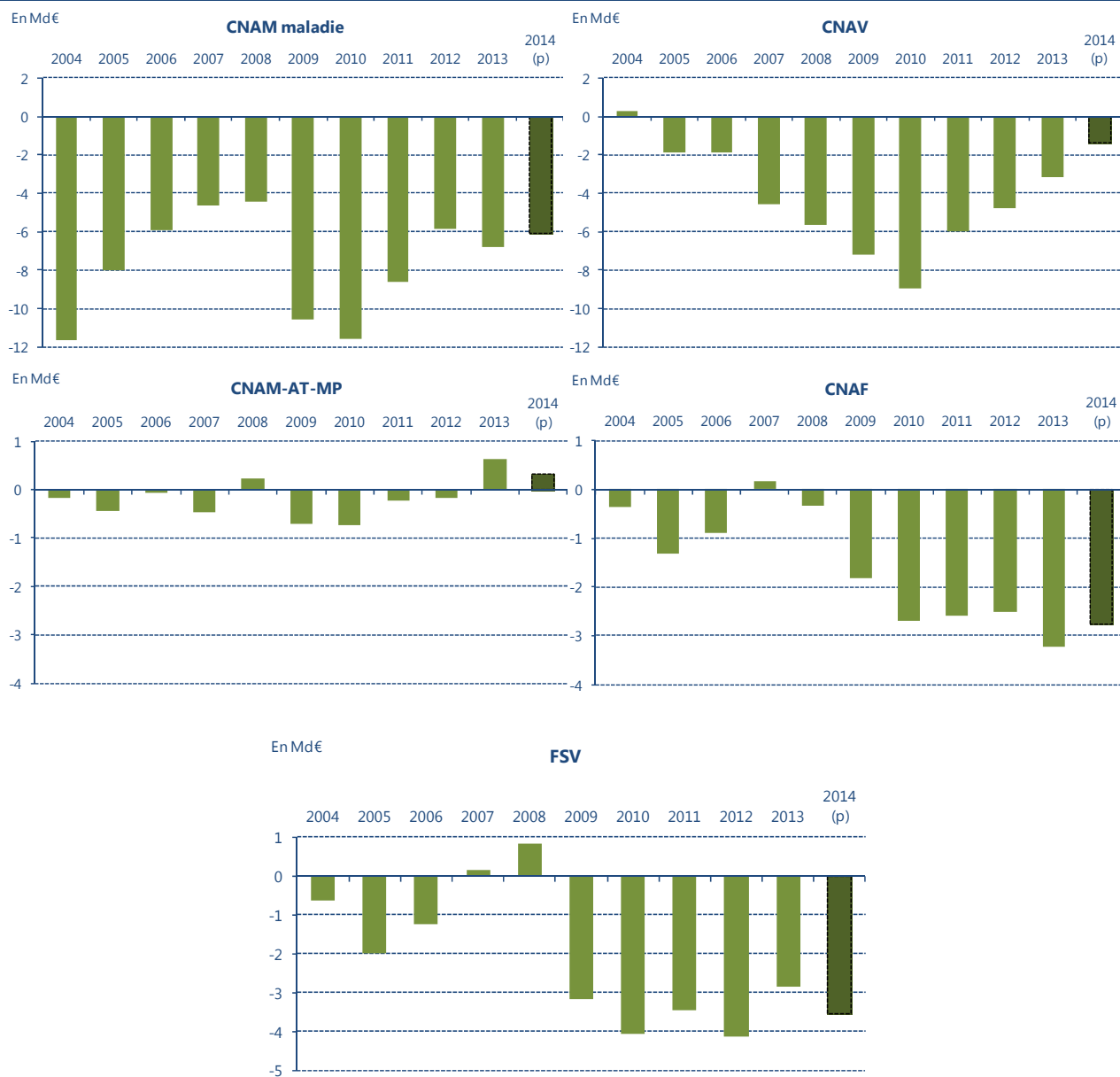


Tableau 11 • Evolution des charges, produits et soldes du régime général et du FSV

En milliards d'euros

	2011	2012	2013	2014 (p)
Maladie				
Recettes	148,2	155,0	158,0	162,7
		4,6%	1,9%	3,0%
Dépenses	156,8	160,9	164,8	168,8
		2,6%	2,4%	2,4%
Solde	-8,6	-5,9	-6,8	-6,1
AT/MP				
Recettes	11,3	11,5	12,0	12,1
		1,6%	3,9%	1,5%
Dépenses	11,6	11,7	11,3	11,8
		1,2%	-3,1%	4,3%
Solde	-0,2	-0,2	0,6	0,3
Vieillesse				
Recettes	100,5	105,5	111,4	115,7
		4,9%	5,7%	3,9%
Dépenses	106,5	110,2	114,6	117,1
		3,5%	3,9%	2,2%
Solde	-6,0	-4,8	-3,1	-1,4
Famille				
Recettes	52,0	53,8	54,6	56,5
		3,5%	1,5%	3,5%
Dépenses	54,6	56,3	57,8	59,2
		3,1%	2,8%	2,5%
Solde	-2,6	-2,5	-3,2	-2,8
Régime général				
Recettes	301,0	314,2	324,0	334,9
		4,4%	3,1%	3,4%
Dépenses	318,4	327,5	336,5	344,8
		2,9%	2,7%	2,5%
Solde	-17,4	-13,3	-12,5	-9,9
FSV				
Recettes	14,1	14,7	16,8	16,8
		4,4%	14,5%	-0,1%
Dépenses	17,5	18,8	19,7	20,4
		7,5%	4,5%	3,4%
Solde	-3,4	-4,1	-2,9	-3,5

Tableau 12 • Sensibilité du solde du régime général aux hypothèses macroéconomiques retenues pour la prévision

En millions d'euros

	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAV	CNAF	Régime général
Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance	980	110	580	320	1 990
Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % dans le champ de l'ONDAM	1 340	40			1 380
Inflation : impact (en année pleine) d'une hausse de 1 point du taux d'inflation sur la revalorisation des prestations retraite et famille			1 060	300	1 360

Source : DSS/SD6/6A

